

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 25 novembre 2011
N° 29**

Date de la convocation :
17/11/2011

Nombre de membres :
8

Présents : 5

Votants : 5

Le vingt cinq novembre deux mille onze à 9 heures,
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présentes :

Mesdames : CABANILLAS, PIOT, MOUREAUX, QUINET,

Etaient absents excusés :

Madame : NIVERT-COCHIN, LINTILHAC, MAILLARD

Madame Muriel PIOT a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2011

Le compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Contrat Pact Yvelines

Afin de mener une action dynamique de réhabilitation de l'habitat ancien Monsieur le Président propose de recourir aux services du Pact Yvelines, association à but non lucratif pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat ancien.

Ce contrat permet de confier au Pact Yvelines une mission d'information, de conseil et d'assistance administrative, financière et technique auprès des propriétaires et locataires de la commune pouvant bénéficier des aides versées par les organismes publics ou sociaux.

Ce service est réservé aux personnes non imposables et leur permet aussi de bénéficier d'une réduction de 30% sur le montant de leurs travaux sous condition d'acceptation du dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Les membres du CCAS

Fixe le nombre de logement à améliorer à maxi 5 par an ce nombre et/ou les frais de dossiers correspondants pourront être modifié par avenant.

Le CCAS assurera une information à travers la revue municipale et sur le site de la commune, le Pact Yvelines fournira les informations nécessaires et le validera sous forme d'un bon à tirer.

Le Président du CCAS s'engage à confirmer par écrit les personnes désignées comme correspondants habitats, le Pact sera mis au courant de toutes modifications.

Le Pact Yvelines remettra au CCAS les bilans d'actions menées arrêté au 31 décembre.

Le contrat s'applique pour l'année 2011 et sera renouvelable annuellement par reconduction express.

La participation du CCAS aux frais de dossiers est sous formes de forfaits

-Cas général :

245€ par dossier aboutissant à des travaux.

-Cas particuliers :

245€ par dossier mené à terme par le Pact Yvelines mais non suivi de travaux par l'intéressé

96€ par dossier non abouti mais ayant donné lieu à une visite du Pact Yvelines

Gratuit pour les dossiers non aboutis et sans visite du Pact Yvelines

Les participations tiennent compte des frais pris en charge par le Conseil Général et les différents organismes prestataires.

Le CCAS réglera le Pact Yvelines à la réception de la facture envoyée avec le bilan d'actions.

Le contrat pourra être soit résilié, soit modifié au 31 décembre à la demande de l'une des deux parties par notifications trois mois auparavant.

3. Distribution Colis des Anciens

Cette année la distribution du colis des anciens aura lieu en fin de matinée durant la semaine avant Noël.

4. Questions diverses

a) **Coordination handicap locale du Mantois**

Changement d'adresse à partir du 8 décembre 2011

Centre médico social du Lac

Rue du Duguay Trouin

78200 MANTES-LA JOLIE

b) **Repas des anciens**

Aura lieu le samedi 24 mars à la salle polyvalente de Jumeauville, Traiteur et animations sont à confirmer.

c) **Télé assistance**

Plusieurs personnes se sont plaintes d'allergies liées au tour de cou de leur appareil Madame Quinet s'occupe de trouver des colliers de remplacement.

d) **Remplacement de Monsieur Galerne**

Le Conseil Municipal désignera lors de la prochaine séance un nouveau conseiller qui le remplacera au sein du CCAS.

e) **Aide à domicile**

Pour information l'ADAP est débordée en ce moment aucun nouveau dossier ne pourra être accepté.

f) **Anniversaire**

Monsieur Maurice Maillard fêtera son anniversaire le 21 janvier Mesdames Cabanillas et Lintilhac lui rendrons visite

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 11 heures .

Le Président,